

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**L'ERAFP complète ses outils de communication à destination des employeurs et des agents cotisants en lançant deux séries de tutoriels vidéos.**

*Paris, le 22 juin 2017 – Après la mise en place de lettres d'information dédiées permettant de suivre son actualité, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) propose désormais aux employeurs publics et aux fonctionnaires cotisants deux séries de cinq tutoriels vidéos chacune.*

Dans un souci de cohérence et de visibilité, l'ERAFP a fait le choix d'étoffer son offre digitale en proposant à ses internautes des tutoriels vidéos. Cette initiative entend répondre aux attentes des publics cibles du Régime en demande de plus d'informations sur le fonctionnement et les actions menées par le RAFP et concrétise le souhait de l'Établissement de créer un véritable média de communication interactif au service de ses bénéficiaires.

Pensées comme des outils pédagogiques et ludiques, ces deux séries de vidéos, l'une plutôt adressée aux employeurs, l'autre aux bénéficiaires, reprennent les mécanismes du Régime et les principaux thèmes de questionnement sur son fonctionnement. Vouées à devenir de vrais outils d'information, elles tâcheront d'apporter des réponses claires et adaptées aux besoins de ses publics.

Ces vidéos sont disponibles sur le site Internet du RAFP à la rubrique [Vidéotheque](#), ou bien sur la chaîne [Youtube](#) de l'Établissement.

Une autre vidéo, celle-ci consacrée à l'Investissement Socialement Responsable (ISR) et aux actions de l'Établissement dans la transition énergétique, est également disponible sous la rubrique « [L'ISR à l'ERAFP](#) ».

## **L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR**

*Avec près de 28 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.*

*L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 44000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.*

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

## **CONTACTS PRESSE**

E [communication@erafp.fr](mailto:communication@erafp.fr)